

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Pour profiter de nos offres, il suffit d'être :

- âgé de plus de 25 ans,
- titulaire d'un permis depuis plus de 3 ans dans la catégorie du véhicule à garantir
- assuré pour un véhicule d'usage courant (automobile ou 2 roues d'une cylindrée supérieure ou égale à 600 cm³).

Le souscripteur et les conducteurs désignés déclarent expressément qu'au cours des 36 derniers mois :

- ils n'ont pas été condamnés pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique ou l'emprise de stupéfiants, blessures involontaires, homicides et qu'ils n'ont pas subi de retrait de permis de conduire ou fait l'objet d'une nullité
- ils n'ont pas été titulaires d'un contrat d'assurance auto résilié par un précédent assureur, quel qu'en soit le motif.

VOL, INCENDIE-TEMPETES, DOMMAGES AGREES

Si vous souhaitez bénéficier de l'une de ces options :

- la valeur assurée doit être fixée par un expert ou par ICC Evaluation. Vous devez impérativement nous adresser l'expertise correspondante (datant de moins de 2 ans)
- vous devez nous consulter au préalable si la valeur de votre véhicule est supérieure à 45.735 euros,
- votre véhicule devra être remisé dans un garage privatif clos et dont l'(les) accès est (sont) fermé(s) à clés.

VOL, INCENDIE-TEMPETES, DOMMAGES SANS EXPERTISE

Vous n'avez pas à produire d'expertise préalable.

Ces options sont accordées à hauteur d'un plafond de garantie forfaitaire. **L'indemnité au jour d'un sinistre sera fixée à dire d'expert de la compagnie, sans qu'elle ne puisse excéder la valeur forfaitaire assurée.**

Franchise fixe non modulable de 150 euros TTC par sinistre en dommages.

GARANTIE «VEHICULE AU REPOS»

Cette option de garantie concerne tous véhicules de prestige et de collection acceptés par le présent contrat, y compris les voitures de course et les prototypes, remisés ou immobilisés dans un garage individuel privatif, clos et fermé, la batterie débranchée.

Vous pouvez ainsi vous assurer contre le vol, le vandalisme suite à effraction des locaux, l'incendie, les tempêtes, la grêle, la neige et les catastrophes naturelles du(des) véhicule(s) remisé(s) dans le garage, **hors assurance circulation** (expertise de moins de 2 ans à produire à la souscription).

Franchise fixe non modulable de 750 euros TTC par sinistre et par véhicule.

Pour toute demande de tarification et de conditions de souscription, **nous consulter.**



© Image Source / Graphic Obsession

Référence l'assurance de vos passions



53, rue d'Hauteville
75010 Paris
Tél : 01 42 46 52 52
Fax : 01 42 46 31 19
www.iccassurances.fr

Carene Assurances - RCS Paris 652 044 249
Orias numéro 07 000 004 - 1 rue Jules Lefebvre 75331 Paris Cedex 09

Groupement «véhicules de collection» souscrit auprès d'Allianz IARD - 87 rue de Richelieu 75002 Paris, de Protexia - 9 boulevard des Italiens 75002 Paris, de Mondial Assistance - 2 rue Fragonard 75017 Paris

garanties
vol et incendie
baisse des tarifs
suppression de la
franchise

PRIMES ANNUELLES TTC 2011 (autos, motos, ...)

RESPONSABILITE CIVILE - défense recours

Responsabilité personnes et familles transportées

Catastrophes naturelles et forces de la nature (Forces de la nature à concurrence de 7.623 euros)

Tarif flotte à partir de 3 véhicules.

Si vous avez plusieurs véhicules d'âges différents, vous bénéficiez de la dégressivité des primes, se déclinant du véhicule le plus récent au plus ancien.

Si votre véhicule a été mis en circulation

avant 1961

25,5	euros	pour le 1er véhicule
20,5	euros	pour le 2ème véhicule
17	euros	pour le 3ème véhicule
gratuit		pour le 4ème et suivants

de 1961 à 1969

48,5	euros	pour le 1er véhicule
34,5	euros	pour le 2ème véhicule
24,5	euros	pour le 3ème véhicule
gratuit		pour le 4ème et suivants

de 1970 à 1975

59,5	euros	pour le 1er véhicule
45,5	euros	pour le 2ème véhicule
31,5	euros	pour le 3ème véhicule
gratuit		pour le 4ème et suivants

de 1976 à 1980

65,5	euros	pour le 1er véhicule
46,5	euros	pour le 2ème véhicule
32,5	euros	pour le 3ème véhicule
17,5	euros	pour le 4ème et suivants

de 1981 à 1985 (sous réserve d'acceptation)

86,5	euros	pour le 1er véhicule
64,5	euros	pour le 2ème véhicule
38,5	euros	pour le 3ème véhicule
38,5	euros	pour le 4ème et suivants

de 1986 à 1998 (sous réserve d'acceptation)

155,5	euros	pour le 1er véhicule
122,5	euros	pour le 2ème véhicule
72,5	euros	pour le 3ème véhicule
72,5	euros	pour le 4ème et suivants

Au-delà, nous consulter y compris pour les Porsche d'après 1969 et les BMW d'après 1975 qui ne relèvent pas de ces tarifs.

GARANTIES OPTIONNELLES

VOL, INCENDIE-TEMPETES, DOMMAGES TOUS ACCIDENTS avec ou sans expertise préalable

VOL, INCENDIE-TEMPETES AVEC EXPERTISE PREALABLE

Si votre véhicule a été mis en circulation (au-delà de 1985 nous consulter)

avant 1956	0,18%	de la valeur agréée
de 1956 à 1969	0,39%	de la valeur agréée
de 1970 à 1975	0,43%	de la valeur agréée
de 1976 à 1980	0,50%	de la valeur agréée
de 1981 à 1985	0,52%	de la valeur agréée
Pour des valeurs supérieures à 45.735 euros, nous consulter		

VOL, INCENDIE-TEMPETES, DOMMAGES TOUS ACCIDENTS AVEC EXPERTISE PREALABLE

Si votre véhicule a été mis en circulation (au-delà de 1985 nous consulter)

avant 1956	0,74%	de la valeur agréée
de 1956 à 1969	0,95%	de la valeur agréée
de 1970 à 1975	1,12%	de la valeur agréée
de 1976 à 1980	1,19%	de la valeur agréée
de 1981 à 1985	1,36%	de la valeur agréée
Pour des valeurs supérieures à 45.735 euros, nous consulter		

La valeur assurée doit être fixée par un expert ou par ICC Evaluation. Vous devez impérativement nous adresser l'expertise correspondante (datant de moins de 2 ans).

ICC Evaluation est à votre disposition pour tout véhicule ancien ou de collection dont la valeur n'excède pas 23.000 euros (30 euros par véhicule). Dossier disponible sur www.iccassurances.fr, sur demande par courrier ou par téléphone au 01.42.46.52.52.

VOL, INCENDIE-TEMPETES, DOMMAGES TOUS ACCIDENTS SANS EXPERTISE PREALABLE

Assurance forfaitaire Vol, Incendie-Tempêtes et/ou Dommages Accidents SANS EXPERTISE PREALABLE. Valeur assurée à dire d'expert au jour du sinistre, avec montant de garantie maximum.

Plafond Garanties	Vol, Incendie-tempêtes	Vol, Inc., Dom. tous accidents
4 roues ou plus à 7.500 euros	43,16 euros	103,16 euros
4 roues ou plus à 10.000 euros	58,16 euros	138,16 euros
2 roues à 3.500 euros	28,16 euros	68,16 euros

AUTRES OPTIONS

BRIS DE GLACES (y compris optiques de phares)

40 euros pour une garantie de 458 euros
73 euros pour une garantie de 763 euros
autres possibilités de garanties : nous consulter

ASSISTANCE / DEPANNAGE (forfait)

Remorquage limité à la France métropolitaine et pays de la carte verte à hauteur de 400 euros. Franchise de 5 km du domicile (limitée aux véhicules < à 3.5t). Le rapatriement des personnes est illimité.

15 euros pour le 1er véhicule
13,5 euros pour le 2ème véhicule
10 euros pour le 3ème véhicule
39 euros forfait flotte (à partir du 4ème véhicule et suivants)

ASSISTANCE PRESTIGE (forfait)

Rapatriement des personnes illimité et frais de remorquage SANS FRANCHISE KILOMETRIQUE (limitée aux véhicules < à 3.5 t et à l'exclusion des modèles Jaguar).

66 euros par véhicule

GARANTIE DU CONDUCTEUR

OPTION 1 - 16 euros pour toute la flotte

- décès 152.449 euros
- incapacité permanente ou totale 152.449 euros, avec franchise relative de 15%.

OPTION 2 - 42 euros pour toute la flotte

- décès 304.898 euros
- incapacité permanente ou totale 304.898 euros, sans franchise.

PROTECTION JURIDIQUE (forfait)

9 euros PAR VEHICULE, gratuité à partir du 4ème véhicule

GLOBAL PREVENTION

Nous vous indemnisons des frais que vous engagez à votre initiative au titre d'un stage de récupération partielle des points de permis de conduire, sous réserve que l'infraction ait été commise **postérieurement** à la date d'effet de votre adhésion. Cette garantie n'est valable que pour les véhicules inférieurs à 3,5 tonnes (minimum de 6 points exigé lors de la souscription).

15 euros forfaitaires QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DE VEHICULES

BULLETIN (à remplir pour toute demande de devis gratuit ou pour toute souscription)

SOUSCRIPTEUR

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville
Tél. Dom. Tél. Bur.
Email Profession
Date nais.
Date permis N° permis (*)

CONDUCTEUR(S)

	Conjoint / concubin (*)	Autre conducteur désigné (*)
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Date et n° de permis (*)		

(*) joindre copie(s) recto-verso du (des) permis de conduire et du justificatif de concubinage (le cas échéant)

DATE D'EFFET SOUHAITEE

Au plus tôt date de réception de votre règlement à notre société

ASSURANCE TRADITIONNELLE

(garantissant votre véhicule moderne)

	Nom de la compagnie	Numéro de contrat
Souscripteur		
Autre conducteur		

Fait à le
Signature du souscripteur (précédée de la mention «lu et approuvé»)

Le soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions de souscription et avoir été informé de ce que les indications contenues dans le présent document constituent des éléments d'appréciation du risque, dont il est tenu compte pour la fixation de la prime. En conséquence, toute omission, inexactitude ou fausse déclaration, expose le souscripteur à supporter tout ou partie des dommages résultant d'un sinistre automobile, conformément aux articles L 113-8 et L 113-9 du code des assurances.

Nous vous informons que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au traitement de la présente demande. Conformément à la loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression et d'opposition relatif aux données vous concernant en adressant un e-mail à l'adresse informatique.et.libertes@carene.fr ou par courrier à Carene Assurances - Informatique et Libertés - 53 rue d'Hauteville 75010 Paris.

L'USAGE DE VOS VEHICULES

Tous déplacements privés et trajet travail occasionnel Kilométrage illimité

Vous pouvez vous en servir tous les jours, en France métropolitaine et à l'étranger, quelle que soit la nature de vos **déplacements privés**, y compris pour vous rendre **occasionnellement** sur votre lieu de travail à condition que le véhicule soit antérieur à 1981.

Sur simple demande de votre part et **SANS SURPRIME**, vous pourrez également les utiliser dans le cadre d'une location avec chauffeur à l'occasion d'événements ponctuels et festifs comme les mariages, les communions etc... (usage limité à 3 jours par événement et jusqu'à 4 fois par an). **Nous consulter.**

CONDUCTEUR(S)

- vous-même, souscripteur du contrat, votre conjoint ou concubin notoire nommément désigné, occasionnellement votre enfant âgé de moins de 25 ans pour autant qu'il possède son permis de conduire depuis plus de 2 ans et que le véhicule utilisé soit une automobile antérieure à 1981

- un conducteur dénommé, quel qu'il soit, pour autant qu'il s'agisse d'une personne âgée de plus de 25 ans, possédant son permis depuis plus de 3 ans et pouvant justifier de l'assurance d'un véhicule d'usage courant (automobile ou 2 roues d'une cylindrée supérieure ou égale à 600 cm³). Cette dernière obligation n'est pas nécessaire pour votre conjoint, votre concubin notoire (joindre justificatif) ou votre(vos) enfant(s) âgé(s) de moins de 25 ans.

Vous pourrez à tout moment modifier le nom du conducteur dénommé sur simple appel téléphonique.

Une extension particulière est prévue gratuitement dans le cas de prêt lors de manifestations, rallyes, concentrations, etc... ainsi qu'aux assurés ICC Carene assurances.

SOUSCRIPTION

Deux possibilités

1. Vous avez déterminé la prime qui correspond à votre situation

Complétez et signez le bulletin ci-contre (attention, **n'omettez aucune information**), **joignez la copie recto-verso du (des) permis de conduire, de la (des) carte(s) grise(s), l'expertise du véhicule (si évaluation fixée par un expert et souscription des garanties vol, incendie, dommages agréés) et certificat de concubinage (le cas échéant).** Adressez l'ensemble accompagné de votre règlement. **Dans le cas où le dossier ne serait pas complet, nous serions contraints de vous le retourner et nous ne pourrions vous assurer.**

2. Vous préférez que le tarif soit confirmé par nos soins avant de prendre votre décision

Complétez les informations d'état civil (adresse, permis, etc ...), les caractéristiques de votre(vos) véhicule(s) et adressez-nous l'imprimé. Nous vous communiquerons nos conditions par retour et sans engagement de votre part.

Si vous avez plusieurs véhicules d'âges différents, vous bénéficiez de la dégressivité des primes, se déclinant du véhicule le plus récent au plus ancien.

Bulletin à remplir pour toute demande de souscription ou de tarification

				Garantie obligatoire	Garanties optionnelles vous pouvez choisir des niveaux de garanties différents pour chaque véhicule								
Marque modèle	Année	Immat.	Somme assurée si garanties vol/incendie et/ou dommages	Prime	Prime	Prime	Prime	Prime	Prime	Prime	Prime	Prime	Prime
				Resp. civile et D. recours	vol et inc. seuls <u>valeur agréée</u>	dommages vol et inc. <u>valeur agréée</u>	vol et inc. seuls <u>sans expertise</u>	dommages vol et inc. <u>sans expertise</u>	bris de glaces	garantie du conducteur	Global prévention	protection juridique	assistance
Franchises Dommages «tous accidents» en valeur agréée - Véhicules jusqu'au 31.12.1971 : 2% de la valeur assurée avec un minimum de 76 euros et un maximum de 762 euros - Véhicules à compter du 01.01.1972 : 3% de la valeur assurée avec un minimum de 76 euros et un maximum de 762 euros Dommages «tous accidents» sans expertise Franchise de 150 euros Catastrophes Naturelles Franchise fixe de 380 euros				TOTAL DES PRIMES SELON LES GARANTIES CHOISIES Contribution attentats uniquement si vous souscrivez une option vol, incendie, bris de glaces, dommages Catastrophes technologiques Loi n°2003-699 du 30/07/2003 Si vous souscrivez une option vol, incendie, bris de glaces, dommages Frais 14 euros si votre prime est inférieure à 235 euros 21 euros si votre prime est supérieure à 235 euros ou si vous assurez plus de 2 véhicules MONTANT TOTAL DE VOTRE REGLEMENT									<input type="text"/> <input type="text" value="3,30 euros"/> <input type="text" value="3,54 euros"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

L'USAGE DE VOS VEHICULES

Tous déplacements privés et trajet travail occasionnel Kilométrage illimité

Vous pouvez vous en servir tous les jours, en France métropolitaine et à l'étranger, quelle que soit la nature de vos **déplacements privés**, y compris pour vous rendre **occasionnellement** sur votre lieu de travail à condition que le véhicule soit antérieur à 1981.

Sur simple demande de votre part et **SANS SURPRIME**, vous pourrez également les utiliser dans le cadre d'une location avec chauffeur à l'occasion d'événements ponctuels et festifs comme les mariages, les communions etc ... (usage limité à 3 jours par événement et jusqu'à 4 fois par an). **Nous consulter.**

CONDUCTEUR(S)

- Vous-même, souscripteur du contrat, votre conjoint ou concubin notoire nommément désigné, occasionnellement votre enfant âgé de moins de 25 ans pour autant qu'il possède son permis de conduire depuis plus de 2 ans et que le véhicule utilisé soit une automobile antérieure à 1981.

- Un conducteur dénommé, quel qu'il soit, pour autant qu'il s'agisse d'une personne âgée de plus de 25 ans, possédant son permis depuis plus de 3 ans et pouvant justifier de l'assurance d'un véhicule d'usage courant (automobile ou 2 roues d'une cylindrée supérieure ou égale à 600 cm³). Cette dernière obligation n'est pas nécessaire pour votre conjoint, votre concubin notoire (joindre justificatif) ou votre(vos) enfant(s) âgé(s) de moins de 25 ans.

Vous pourrez à tout moment modifier le nom du conducteur dénommé sur simple appel téléphonique.

Une extension particulière est prévue gratuitement dans le cas de prêt lors de manifestations, rallyes, concentrations, etc...ainsi qu'aux assurés ICC Carene assurances.

SOUSCRIPTION

Deux possibilités

1. Vous avez déterminé la prime qui correspond à votre situation

Complétez et signez le bulletin ci-contre (attention, **n'omettez aucune information**), joignez la copie recto-verso du (des) permis de conduire, de la (des) cartes grises, l'expertise du véhicule (si évaluation fixée par un expert et souscription des garanties vol, incendie, dommages agréés) et certificat de concubinage (le cas échéant). Adressez l'ensemble accompagné de votre règlement. Dans le cas où le dossier ne serait pas complet, nous serions contraints de vous le retourner et nous ne pourrions vous assurer.

2. Vous préférez que le tarif soit confirmé par nos soins avant de prendre votre décision

Complétez les informations d'état civil (adresse, permis etc...), les caractéristiques de votre(vos) véhicule(s) et adressez-nous l'imprimé. Nous vous communiquerons nos conditions par retour et sans engagement de votre part.